

Silence, arg.

❖ Lat argument *a silentio* ou *ex silentio*, du latin *silentio*, “silence”. Ang. *arg. from silence*.

L'*argument du silence* est utilisé pour soutenir que telle ou telle chose n'a pas dû se produire, puisque personne n'en parle, **V. Ignorance**.

Les chroniqueurs relèvent en principe tous les faits marquants de leur époque ; s'ils ne mentionnent pas un fait qui aurait dû attirer leur attention, c'est que ce fait ne s'est pas produit. Y a-t-il eu une tempête dévastatrice dans telle région au cours d'une période donnée ? Si un tel fait s'était produit, les chroniqueurs l'auraient mentionné (*a fortiori*, s'ils mentionnent des faits d'importance moindre). Or ils ne mentionnent rien de tel. Donc il n'y a pas eu de tempête dévastatrice pendant cette période.

La valeur de l'argument dépend de la qualité de la documentation pertinente dont on dispose pour l'époque concernée. Il se renforce considérablement si on sait que les chroniqueurs notent régulièrement les événements atmosphériques.

Metz est peut-être la seule ville où les croisés n'aient pas trempé leurs mains dans le sang des juifs. Louis le Jeune, partant pour la Palestine, y assembla son armée, et cependant il n'est pas dit qu'ils y aient reçu aucun outrage. Le silence de l'histoire à cet égard vaut une preuve positive, si l'on considère que Metz avait alors des historiographes.

Abbé Grégoire, *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, 1789.¹

À l'argument du silence, on répond quelquefois par *l'argument du chameau* : on ne parle pas de chameau dans le Coran. Donc il n'y avait pas de chameaux dans l'Arabie du VII^e siècle, ce qui est absurde. La réfutation est belle, mais on parle de chameaux dans le Coran. Un meilleur exemple serait peut-être :

Le livre *L'histoire de Belgique pour les nuls* ne parle pas de frites. Donc, les Belges ne n'ont jamais connu les frites.²

L'idée est que si tel fait n'est pas mentionné, c'est peut-être parce qu'il est courant et qu'il n'est pas pertinent pour le texte considéré.

L'argument du silence est utilisé pour la datation des œuvres littéraires. Marie de France a écrit les *Lais* (poèmes dont le thème est l'amour courtois) vers la fin du XII^e siècle. Peut-on préciser la date ? L'éditeur des *Lais* raisonne comme suit (d'après Rychner, 1978³) :

¹ Abbé [Henri Jean-Baptiste] Grégoire, *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*. Préface de R. Badinter. Paris, Stock, 1989, note p. 179.

² Je dois cet exemple à Michel Goldberg, qui m'a signalé que le *Dictionnaire* (2016) reproduisait l'erreur traditionnelle des chameaux et du Coran.

³ Jean Rychner, Introduction aux *Lais de Marie de France*, Paris, Champion, 1978, p. X-XI.

- 1) « Pour dater plus précisément les *Lais*, on les situe par rapport aux autres œuvres de l'époque ».
- 2) Pour ce faire, Rychner s'appuie sur « un argument *ex silentio*, que l'on invoquera avec prudence, mais qu'il serait faux de négliger. »
- 3) « On ne relève chez Marie aucune trace certaine de la lecture de Chrétien de Troyes » [auteur du roman courtois *Eneas*, publié en 1178.
- 4) « Or j'ai peine à imaginer, pour ma part, que, l'ayant lu, elle eût pu rester si complètement elle-même et tellement différente de lui, dans son "écriture" comme dans inspiration générale. »
- 5) Conclusion : les *Lais* doivent avoir été écrit avant 1178.



